

Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Saint-Jean
le Thomas
Plage Face RD 483

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHOSD-2007, Département de la Manche.

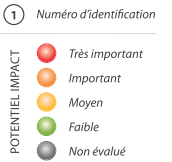
Caractéristiques de la zone de baignade



LÉGENDE



SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION



Actions et mesures de gestion

→ Actions curatives

- Mener à terme** l'opération engagée sur le contrôle des branchements sur la partie privative.
- Finaliser** sur la commune les extensions de réseaux (Amont de Pennerie).
- Réhabiliter** la Station d'épuration.
- Entretien** régulièrement les réseaux et le poste, s'assurer de leur bon fonctionnement (état des canalisations, état des pompes du poste de refoulement, etc.).
- Faire en sorte** que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur la salubrité publique soit effectuée.
- Poursuivre** les travaux d'aménagement de rivières sur le bassin versant du Rû du Moulin.
- Poursuivre** la sensibilisation des exploitants à la reconstitution des talus et des haies pour limiter l'érosion et ses conséquences sur la qualité de l'eau.

→ Actions préventives

- Planter** un panneau d'information conseillant d'éviter la baignade à proximité de l'exutoire du Rû du Moulin.
- Pérenniser** la gestion active en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages d'assainissement conduisant à un débordement d'eaux usées ou en cas de fortes pluies.
- Entretien** régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.).
- Entretien** régulièrement les installations de l'aire de camping car.

Le suivi de la qualité et son historique

Recommandations

Éviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
2 rue Yves Dubosq
50530 SAINT-JEAN-LE-THOMAS
Tél : 02.33.48.86.09

Sur internet
• manche.fr
• www.environnement-sante-manche.org
• www.ars.basse-normandie.sante.fr

Création - Conception :
SMBCG / CGSO / ARS de Basse-Normandie

